

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du mardi 8 juin 2021 à 18h**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude -
Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absentes excusées : Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine

Secrétaire de séance : M. ECHARD Vincent

Date de convocation : 4 juin 2021

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Validation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées)**

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la com com Pyrénées Catalanes, dont la commune fait partie, qui s'est réunie le 15 mars 2021 afin d'évaluer les charges transférées et les attributions de compensation pour l'année 2021.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de la CLECT.

- **Demandes de subventions des associations**

Monsieur le Maire expose les 2 nouvelles demandes de subventions d'associations : Vaincre la mucoviscidose - et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

Le conseil municipal accorde à l'unanimité 130 € pour l'association Vaincre la mucoviscidose et 100 € pour l'AAPPMA.

- **Inscription de 2 itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)**

Cette demande émane de la com com qui est chargée de la compétence randonnée pédestre et VTT.

Ces circuits seront inscrits par la com com pour une labellisation au PDIPR. Cela permettra une amélioration des sentiers existants (balisage, débroussaillage).

L'inscription des 2 circuits VTT n°21 « Pla du Cambre d'Aze » et n°22 « Rec Del Moli » est validée.

- **Taxe de séjour 2022**

Modalités de la taxe de séjour forfaitaire 2022 :

- Perception de la taxe de séjour pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 mars, du 1^{er} juillet au 31 août, du 20 décembre au 31 décembre soit 90 nuitées pendant la période d'ouverture des établissements comprise dans la période de perception,

- Le mode de calcul prendra en compte un abattement de 70% de la capacité d'accueil.

Validation à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Convention de pâturage**

Les dossiers de conventions de pâturage vont être mis à jour.

- **Décision modificative (DM)**

Un ajustement budgétaire est nécessaire afin de régler la facture concernant les travaux de construction de l'abri bus.

Compte 1011 - 2138 : + 485,60 €	Compte 1000 – 21578 : - 485,60 €
Total : + 485,60 €	Total : - 485,60 €

La DM telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

- **Travaux de réfection de la piste forestière du Pla du Cambre**

Après consultation, les travaux de remise en état de la piste forestière du Pla du Cambre et compactage sur une longueur de 2,3 km, une largeur de 5 m, du Col d'en Baille à la coulée de Font Frède sont confiés à l'entreprise COMAS.

Approbation du Conseil municipal.

- **Questions diverses**

Monsieur Vincent ECHARD explique qu'un affouage spécifique de 5 lots en bord de piste forestière va être mis en place.

Monsieur Jean-Marie PINEDE signale un problème de sécurité routière et propose pour y remédier, la mise en place d'un miroir, route de la forêt - route des pistes.

Madame Noémie RODRIGUEZ préconise la mise en place de ralentisseurs sur la grand'rue, car certaines voitures roulent à une vitesse excessive, ce qui entraîne une insécurité pour les piétons, notamment pour les enfants fréquentant l'école. Le conseil Départemental va être sollicité, la grand'rue étant une route départementale.

Monsieur Claude GAURENNE fait le point sur les travaux de l'aire de camping-cars. Il est nécessaire de brancher un compteur de chantier. Les agents techniques et l'électricien vont étudier les possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Le secrétaire de séance,
ECHARD Vincent,

